

Alerte en immigration - Échelle mondiale

Août 2026

États-Unis

Les USCIS publient des directives expliquant comment l'organisme décide de l'inadmissibilité pour cause de fardeau pour l'État des personnes qui présentent une demande d'AOS

Sommaire

Le 18 août 2026, les U.S. Citizenship and Immigration Services (USCIS) ont mis à jour leur manuel de politiques afin de préciser comment les agents évalueront les éléments de preuve soumis pour déterminer si une personne qui présente une demande de modification de statut (*adjustment of status* - AOS) est susceptible de devenir un fardeau pour l'État. Les directives mettent en œuvre la récente annulation du règlement de 2022 relatif à l'inadmissibilité pour cause de fardeau pour l'État par le département de la Sécurité intérieure des États-Unis (DHS). Cette annulation entrera en vigueur le 18 septembre 2026. Les directives mises à jour indiquent quels ressortissants étrangers peuvent être visés par une inadmissibilité pour cause de fardeau pour l'État, les facteurs que les agents prendront en considération dans leur prise de décision, ainsi que le processus relatif aux cautionnements pour cause de fardeau pour l'État (*public charge bond*).

Les USCIS ont aussi annoncé le 19 août 2026 qu'une version révisée du formulaire I-485, *Application to Register Permanent Residence or Adjust Status*, deviendra obligatoire le 18 septembre 2026. En effet, ce formulaire révisé - qui facilite la collecte d'éléments de preuve qui seront évalués selon les nouvelles directives - doit être utilisé pour toutes les demandes soumises par voie électronique ou envoyées par la poste et portant le cachet postal du 18 septembre ou d'une date ultérieure.

Contexte et analyse

L'*Immigration and Nationality Act* (INA) prévoit que certains ressortissants étrangers qui cherchent à entrer aux États-Unis ou qui présentent une demande d'AOS pourraient être déclarés inadmissibles s'ils sont susceptibles de devenir un fardeau pour l'État à un moment ou à un autre. Selon les directives mises à jour, les agents des USCIS évalueront la probabilité qu'un demandeur d'AOS puisse devenir un fardeau pour l'État en fonction de l'ensemble des circonstances au moment de sa demande d'entrée ou d'AOS. Les agents devront donc tenir compte des facteurs prévus par la loi comme l'âge, l'état de santé, la situation familiale, les actifs, les ressources et la situation financière, le niveau de scolarité et les compétences.

Fait important, les nouvelles directives indiquent que les agents peuvent prendre en considération l'historique d'emploi du demandeur dans leur évaluation de l'ensemble des circonstances, notamment son niveau de scolarité et ses compétences ainsi que ses actifs, ses ressources et sa situation financière. Toutefois, le chômage passé ou actuel ne suffirait pas à lui seul à justifier une décision d'inadmissibilité pour cause de fardeau pour l'État. De plus, le manuel de politiques mis à jour indique que les USCIS tiendront compte de certains problèmes de santé dans l'ensemble de l'analyse des circonstances, même si ces problèmes ne rendent pas autrement un demandeur inadmissible.

Les USCIS clarifient davantage la façon dont les programmes sociaux seront pris en compte dans les décisions futures. Pour une aide reçue avant le 18 septembre 2026, les agents ne prendront en considération que l'assistance publique en argent pour le maintien du revenu ainsi qu'une prise en charge institutionnelle de longue durée aux frais du gouvernement. En ce qui concerne les avantages soumis au contrôle des ressources (*means-tested public benefits*) reçus le 18 septembre 2026 ou après cette date, les USCIS pourraient prendre en considération ces avantages dans le cadre de l'analyse globale relative à l'inadmissibilité pour cause de fardeau pour l'État et de l'examen de l'ensemble des circonstances.

Enfin, si les USCIS déterminent qu'un demandeur d'AOS est inadmissible du seul fait qu'il est susceptible de devenir un fardeau pour l'État, l'organisme peut inviter le demandeur à déposer un cautionnement à ce titre. Les USCIS évalueront le montant des cautionnements en fonction des circonstances particulières du demandeur et de son admissibilité potentielle à une aide gouvernementale.

Conséquences

Le manuel de politiques mis à jour fournit des renseignements supplémentaires sur la façon dont les USCIS mettront en œuvre le cadre révisé relatif à l'inadmissibilité pour cause de fardeau pour l'État à compter du 18 septembre 2026. Bien que les facteurs prévus par la loi demeurent inchangés, les directives confirment que les agents évalueront chaque cas en fonction de l'ensemble des circonstances existant au moment de l'examen de la demande et qu'ils auront un plus grand pouvoir discrétionnaire dans l'analyse de la situation financière globale et de la réception d'avantages soumis au contrôle des ressources lorsqu'ils évalueront la capacité du demandeur de subvenir à ses besoins. Par conséquent, les demandeurs d'AOS pourraient faire l'objet d'un examen accru de leurs ressources financières, ententes de soutien, niveau de scolarité, état de santé, situation familiale ainsi que d'un recours antérieur à des programmes sociaux.

Les employeurs et les ressortissants étrangers qui souhaitent obtenir la résidence permanente devraient se familiariser avec les directives mises à jour et en évaluer l'incidence possible sur les futures demandes d'AOS. Les USCIS devraient continuer de mettre en œuvre le cadre révisé relatif à l'inadmissibilité pour cause de fardeau pour l'État au moyen de formulaires révisés, de directives relatives aux décisions et de procédures d'examen au cas par cas.

Nous continuons de suivre la situation et vous ferons part des développements. Pour en savoir plus ou approfondir la question, veuillez communiquer avec un professionnel d'EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. ou de Mehlman Jacobs LLP.

EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur

La raison d'être d'EY est de contribuer à un monde meilleur, en créant de la valeur à long terme pour ses clients, pour ses gens et pour la société, et en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

EY est All in pour façonner l'avenir en toute confiance.

Suivez-nous sur X : @EYCanada.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site [ey.com/fr_ca/privacy-statement](https://www.ey.com/fr_ca/privacy-statement). Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site [ey.com](https://www.ey.com).

À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. est un cabinet d'avocats du Canada affilié à Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. dans ce pays. Les deux entités sont des sociétés à responsabilité limitée formées en vertu des lois de la province d'Ontario. EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. n'a aucune association ni relation avec Ernst & Young LLP aux États-Unis ou avec les membres de celle-ci. Ernst & Young LLP aux États-Unis ne pratique pas le droit et ne fournit pas de services en matière d'immigration ou de services juridiques. Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.eylaw.ca/fr_ca.

À propos de Mehlman Jacobs LLP

Petit cabinet spécialisé en droit de l'immigration, Mehlman Jacobs LLP fournit des conseils juridiques et stratégiques aux employeurs et aux employés à toutes les étapes du processus d'immigration, tout en s'efforçant d'offrir une expérience personnalisée et d'apporter de la transparence dans un contexte souvent complexe et incertain. Mehlman Jacobs, société à responsabilité limitée formée en vertu des lois de l'État de la Californie et contrainte de n'offrir que des services en droit de l'immigration, est une société membre d'Ernst & Young Global Limited et est détenue et exploitée de manière indépendante par des avocats autorisés à exercer aux États-Unis.

© 2026 Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

EYG n° 114066-26-GBL

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec nous ou un autre conseiller professionnel pour discuter de votre propre situation. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.

EY Cabinet d'avocats

Batia Stein, associée
+1 416 943 3593
batia.j.stein@ca.ey.com

Marwah Serag, associée
+1 416 943 2944
marwah.serag@ca.ey.com

Melanie Bradshaw, associée
+1 416 943 5411
melanie.bradshaw@ca.ey.com

Mehlman Jacobs LLP
Sharon Mehlman, associée
+1 858 404 9350
sharon.mehlman@mehlmanjacobs.com

Dilnaz A. Saleem, associée
+1 713 750 1068
dilnaz.saleem@mehlmanjacobs.com

Auteure : Manal Khan, avocate et chef d'équipe
+1 416 941 1884
manal.khan@ca.ey.com

Roxanne Israel, associée
+1 403 206 5086
roxanne.n.israel@ca.ey.com

Sheila Snyder, associée
+1 604 899 3515
sheila.snyder@ca.ey.com

Stephanie Lipstein, associée
+1 514 879 2725
stephanie.lipstein@ca.ey.com